



Martin Vancostenoble (UTWIN) «Il y a une forme de Shrinkflation en matière d'assurance emprunteur»

Le président du courtier UTWIN défend la stratégie des grands comptes adoptée par le grossiste et regrette la dégradation des garanties d'assurance emprunteur à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Lemoine. Publié le 20 juin 2024 à 17:14 - Maj 20 juin 2024 à 17:15

Nessim Ben Gharbia

Comment expliquer le choix des assureurs d'aller sur les grands capitaux sur l'assurance emprunteur□ ?

Nous adaptons nos offres en permanence, en fonction de la conjoncture, pour répondre aux besoins de nos réseaux de distribution. Sur les affaires nouvelles, nous constatons que les profils des emprunteurs ont changé. Nous sommes montés aussi bien en âge qu'en capitaux, et avons également amélioré nos solutions pour les non-cadres. Nous faisons évoluer nos offres en permanence pour compléter notre gamme en fonction des besoins des courtiers.

Utwin a récemment accéléré son intention d'accélérer sur les grands comptes. Quels sont les objectifs de cette stratégie□ ?

Nous disposons déjà de partenariats, avec Harmonie Mutuelle ou encore Apicil nous avons travaillé avec Aésio quand la mutuelle était positionnée sur le marché de l'emprunteur.

Nous n'étions cependant pas très connus auprès du marché, et nous avons souhaité communiquer davantage sur ce que nous sommes capables de faire. Comme le marché s'oriente vers de la reprise, il y a un potentiel intéressant en matière d'accompagnement. UTWIN dispose de l'ensemble des produits et des services pour répondre aux besoins à la fois des assurés que de nos partenaires courtiers, et depuis fin 2023, nous avons désormais une équipe dédiée pour les grands comptes.

Quel bilan dressez-vous du début d'année 2024□ ?

Notre volume d'activité est stable début 2024 par rapport à 2023. A la fin de l'année, UTWIN sera en croissance grâce à l'empilement du portefeuille. La production nouvelle est plutôt stable par rapport à 2023. Nous avons souffert de la crise du crédit immobilier, mais cette baisse a été compensée par notre activité de reprise. 75% de notre activité réalisée ces derniers mois provient de la reprise.

Avec combien de partenaires travaillez-vous□ ?

Nous travaillons avec 4.000 courtiers codés, cinq assureurs (Malakoff, Prévoir, Mncap, Fidelidade, Generali) et cinq réassureurs (RGA, Scor, Partner, Hannover Re, et



Generali).

Quel bilan dressez-vous de la loi Lemoine ?

Il n'est pas évident de dresser un bilan de cette réglementation car la crise du crédit a eu un impact sur l'activité de l'assurance des prêts. Néanmoins, la loi Lemoine a eu un impact différent des réformes précédentes (Lagarde, Hamon, Bourquin). La suppression du questionnaire de santé sur les prêts inférieurs à 200.000 euros a eu comme impact de faire monter les prix sur ce segment, principalement pour les jeunes. Pour autant, cette hausse des prix n'a pas fermé le marché. Les assurances individuelles demeurent compétitives, malgré ces augmentations. Par ailleurs, le marché de la reprise a explosé dès l'entrée en vigueur de la loi en septembre, avant de rentrer dans l'ordre ces derniers mois. Pour autant, nous avons la conviction que la substitution en matière d'assurance emprunteur souffre d'un déficit de notoriété, et certains clients ne se rendent pas compte des économies qu'ils peuvent faire.

Quels effets a eu cette loi sur le niveau de garanties proposées ?

Nous observons une dégradation des garanties sur le marché, avec des exclusions insérées dans les couvertures. Les lois précédentes réduisaient les prix, à égales garanties.

Il y a une forme de Shrinkflation en matière d'assurance emprunteur. Le Crédit Mutuel par exemple propose la garantie arrêt de travail avec un mixte d'indemnitaire et de forfaitaire, tout en insérant une clause d'exclusion des pathologies préexistantes. La Banque Postale qui a été à l'origine de la garantie famille, pour couvrir les pathologies les plus graves des enfants, a supprimé les garanties dos et psychiatrie de la couverture arrêt de travail de leur contrat. Or ces deux couvertures représentent la moitié des arrêts de travail. UTWIN n'a pas cédé à cette tentation, en lien avec nos valeurs, nous avons maintenu des garanties protectrices sans intégrer de clause d'exclusion sur les pathologies préexistantes.

